

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/En-bref-56776>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°86 > **En bref...**

**21 janvier 2021**

## En bref...

### Le chiffre

2 de moins !

Les deux réacteurs de Fessenheim ont enfin fermé. Et c'est une victoire pour le mouvement antinucléaire, après 50 ans de mobilisation et 8 ans de reports et de marchandages de la part du gouvernement. Vieille, enchaînant les pannes, implantée en zone sismique et en contrebas du grand canal d'Alsace : la centrale nucléaire de Fessenheim cumulait les risques.

L'Alsace est débarrassée du risque lié à la présence d'une centrale en fonctionnement, sans pour autant être plongée dans le noir, ni voir ses émissions de CO2 monter en flèche !

Mais il faut encore compter sur le risque lié au combustible usé stocké dans des piscines non bunkerisées et installées au-dessus de la plus grande nappe phréatique d'Europe. Et la question des déchets liés au démantèlement reste entière. Sans compter le projet d'EDF d'installer une usine de retraitement de ferrailles radioactives sur le site !



## **Prolongation du fonctionnement des réacteurs les plus anciens : EDF doit revoir sa copie**

Après avoir décortiqué les modifications des réacteurs de 900 MW prévues lors de leurs 4<sup>e</sup>s visites décennales, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a demandé d'importants compléments à EDF [1]. Si l'industriel veut faire fonctionner ces 32 réacteurs au-delà de la durée de 40 ans prévue à la conception de certains équipements, il va falloir améliorer leur sûreté en période de grand chaud, reprendre les études sur les risques d'incendie, d'inondation interne et d'explosion, mieux maîtriser la réactivité et la conduite du réacteur en cas de coupure électrique, réduire les conséquences radiologiques des accidents de rupture de tube de générateur de vapeur et limiter les risques de percement du radier. EDF doit donc revoir sa copie, et pas sur des points de détails.

## **EPR Finlandais : pièce défectueuse**

La pièce défectueuse est une soupape de sûreté du pressuriseur, un équipement destiné à réguler la pression du circuit primaire du réacteur nucléaire. Cette pièce équiperait tous les réacteurs EPR. Officiellement, le défaut n'a pas été constaté sur l'EPR français. Mais "il est encore trop tôt pour en savoir plus", explique l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui attend les conclusions de son homologue d'Helsinki. Le rapport Folz sur l'EPR de Flamanville, remis en octobre 2019, évoquait déjà cette pièce "très difficile à qualifier aux conditions normales et accidentelles".

Une fuite sur la soupape a poussé l'autorité de sûreté finlandaise à suspendre le chargement du combustible, qui devait avoir lieu ce mois-ci, jusqu'à ce que le problème soit résolu. D'ici à ce que les autres EPR dans le monde (Taishan et Flamanville) soient aussi concernés, il n'y a qu'un pas...

## Rigueur d'exploitation des centrales en recul selon l'ASN

---

Lors de son audition devant les sénateurs, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Bernard Doroszczuk, a considéré que "la rigueur d'exploitation des centrales nucléaires d'EDF est en recul en 2019". Le président a regretté "des gestes et des décisions inadaptées des intervenants et le franchissement de lignes de défense en matière de sûreté" lors des incidents survenus à Golfech (31) et Penly (76). Il a aussi souligné que, à l'occasion de simulations d'incidents réalisées l'an dernier, la documentation opérationnelle d'EDF n'avait "pas toujours été adaptée à la réalité de terrain" et contenait "des erreurs, voire des instructions impossibles à exécuter".

Dans son rapport, l'ASN estime que l'exigence de qualité et de rigueur dans la conduite des projets doit être réaffirmée, pour les constructions neuves et pour les projets de reprise et conditionnement des déchets anciens, de démantèlement ou de grands travaux de maintenance. Elle demande à la filière de définir précisément son plan d'action en matière de renforcement de la culture de sûreté et de la rigueur professionnelle.

Elle considère qu'"Il appartient donc aux exploitants, en tant que premiers responsables de la sûreté, de relever ces défis". Belle pirouette...

---

### Notes

[1] Avis de synthèse IRSN-2020-00053 du 31 mars 2020 : <https://frama.link/IRSN20-53>